

**COMMUNE de SANVENSA**

**RETRAIT AVANT DECISION D'UNE  
DECLARATION PREALABLE  
A LA DEMANDE DU PETITIONNAIRE**  
PRONONCE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

DESCRIPTION DE LA DECLARATION		Référence Dossier :
Déposée le 19/06/2024		N° DP 012 259 24 K 2017
Par :	<b>LEADER ENVIRONNEMENT représenté par Monsieur HADEGE Kévin</b>	<b>Nature des travaux : pose de panneaux photovoltaïques</b>
Demeurant à :	3 allée des Ecureuils 93420 VILLEPINTE	
Sur un terrain sis :	LE FRAYSSE 12200 SANVENSA	

VU le Code de l'Urbanisme,  
VU la Déclaration Préalable susvisée, déposée en Mairie le 19/06/2024,  
VU la demande de retrait avant décision formulée par la SAS LEADER Environnement le 27/06/2024,

**ARRETE**

**ARTICLE UNIQUE** : La déclaration préalable susvisée est **retirée, avant décision**, à la demande du pétitionnaire.

SANVENSA, Le 16/07/24.

Le Maire  
Suzette CLAPIER



Notifié au pétitionnaire le :  
Transmis à la Préfecture le :  
Affiché en Mairie le :

16/07/24.